

Décision de fin de mandat

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2014-084 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1145 et nommant Madame Anne LAUDE, directrice ;

Vu la décision Inserm n° 2019-22 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1145 et prorogeant le mandat de Madame Anne LAUDE ;

Décident :

**Article 1** : Il est mis fin, pour convenances personnelles, au mandat de directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1145 de Madame Anne LAUDE.

**Article 2** : La présente décision prend effet à compter du 31 août 2019.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



~~LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES~~

La Présidente d'Université de Paris



Christine Clerici  
Présidente